

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° EN13165 / 003 2013 Exact

1. Code d'identification unique du Produit type :

EN13165 / 003 2013 Exact

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

C110028001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=1 25mm	C110034001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=3,15 68mm
C110029001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=1,30 30mm	C110039001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=3,45 75mm
C110030001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=1,85 40mm	C110035001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=3,70 80mm
C110031001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=2,20 48mm	C110037001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=4,65 100mm
C110032001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=2,40 52mm	C110040001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=5,55 120mm
C110033001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=2,60 56mm	C110040001	Exact PU 1,2 m <sup>2</sup> R=5,55 120mm

3. Usage ou Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**

4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

**COMAP SA**  
**16 av Paul Santy**  
**BP 8211**  
**F 69355 Lyon cedex 08**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 :

**Sans Objet**

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 :

**Système 3**

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**Le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE), organisme notifié n°0071 :**

- a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type,
- a délivré les rapports d'essais correspondants,

**selon le système 3.**

L'organisme certifié a délivré **un rapport de conductivité thermique et un certificat ACERMI**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**Sans Objet**

## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances								Spécification Technique Harmonisée
Réaction au feu	<b>F</b>								EN 13165 (2012)
Conductivité thermique – $\lambda$ (W/(m.K))	$\lambda=25$		$\lambda=23$		$\lambda=22$				
Epaisseur – d (mm)	d	R	d	R	d	R			
Résistance thermique – R (m <sup>2</sup> .K/W)	25	1,00	30	1,30	40	1,85			
					48	2,20			
					52	2,40			
					56	2,60			
					68	3,15			
					75	3,45			
					80	3,70			
					100	4,65			
					120	5,55			
Tolérance d'épaisseur	T2								
Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(70,90)2								
Contrainte en compression (kPa)	CS(10)175								
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)	NPD								
Absorption d'eau	WS(P)								
Planéité après immersion partielle	NPD								
Transmission de la vapeur d'eau	NPD								
Fluage en compression	NPD								
Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	NPD								
Coefficient d'absorption acoustique	NPD								
Indice d'isolement aux bruits aériens	NPD								
Emission de substances à l'intérieur des bâtiments	[1]								
Combustion avec incandescence continue	[2]								

[1] Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.

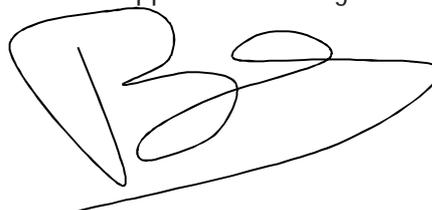
[2] Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Pour le Fabricant à Lyon, 12 novembre 2013

Benoît SMAGGHE  
Directeur Applications et Réglementation

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BS', written over a horizontal line.